

Cordée de la Réussite

Vers les métiers des biotechnologies et de l'économie sociale et solidaire

SANTE ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Le dispositif « Cordées de la Réussite » vise à lever les obstacles culturels et psychologiques qui peuvent brider l'ambition scolaire.

Il renforce l'accompagnement à l'orientation des élèves pour réduire leur autocensure et élever leur niveau d'ambition.

Il rend les perspectives de poursuite d'études plus concrètes pour les élèves.



La Cordée de la réussite du Lycée Roland Garros « Vers les métiers des biotechnologies et de l'économie sociale et solidaire » a été créée en 2021.

Objectifs

- ◆ Sensibiliser les élèves sur des secteurs d'activité et des voies de formation qu'ils ont du mal à situer et à se représenter ;
- ◆ Développer l'ouverture culturelle afin de créer le désir de s'engager sur des voies de formation supérieures qui correspondent à leurs aptitudes ;
- ◆ Promouvoir la mixité dans des formations qui sont essentiellement occupées par les filles.
- ◆ En collège : faire découvrir en priorité les métiers en lien avec le monde économique et social ;
- ◆ Bâtir un réseau partenarial collège / lycée / STS, encourager la découverte de la culture scientifique et des acteurs de l'économie sociale et solidaire.
- ◆ Au lycée : amplifier l'ouverture culturelle et économique, lever les stéréotypes sur les voies de formation technologiques pour mieux les amener à anticiper leur future intégration dans les STS visés par le projet.

L'ouverture sur le monde professionnel est au cœur du projet, du collège à la Terminale, avec un volet à construire pour favoriser l'intérêt des garçons.





Contrat d'engagement dans le cadre d'une Cordée de la Réussite

Année scolaire 2022 - 2023

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Établissement scolaire :

Intitulé de la Cordée : **Vers les métiers des biotechnologies et de l'économie sociale et solidaire**

L'élève s'engage à participer aux actions entreprises dans le cadre de la Cordée indiquée plus haut pour la durée de l'année scolaire 2022-2023.

L'établissement scolaire s'engage à faire bénéficier à l'élève des actions qui seront entreprises dans le cadre de cette cordée au cours de l'année scolaire 2022-2023.



Signature du chef ou de la cheffe d'établissement



Signature de l'élève



Signature des représentants légaux